



URGENCES 115
Mise à l'abri immédiate et temporaire de ménages sans solution

761
ménages
ont fait au moins une demande d'hébergement d'urgence au 115

1023
personnes distinctes concernées
= environ 7 habitants de l'EPCI pour 1000

INFRASTRUCTURE DISPONIBLE (À LA MAIN DU SIAO)



198
places d'urgences ouvertes à l'année

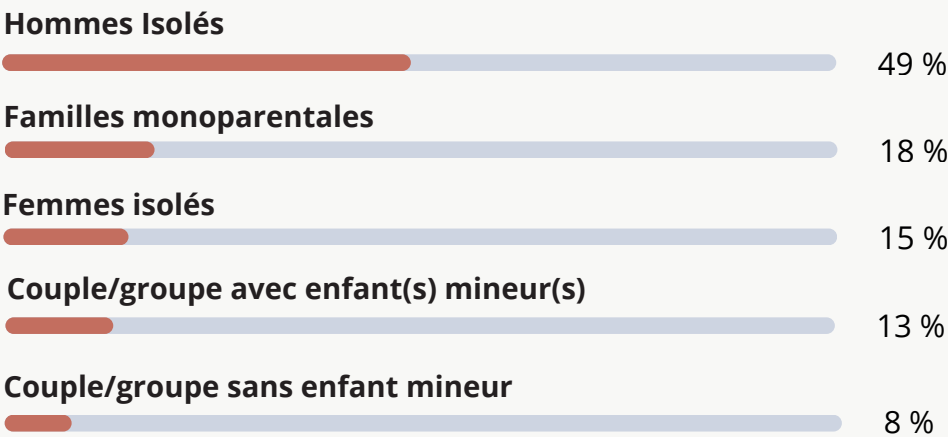


160
places de renfort hivernal



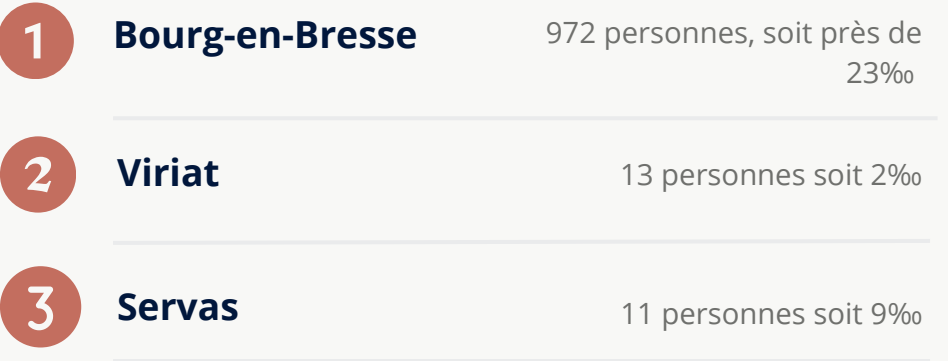
46%
Part de ménages demandeurs depuis l'EPCI admis en HU = 46% (contre 33% en moyenne départementale)

QUI SOLLICITE LE 115 ?



*Si une personne a soumis plusieurs demandes d'HU au cours de l'année pour différents types de ménage, elle est comptabilisée plusieurs fois ici.

PRINCIPALES COMMUNES CONCERNÉES

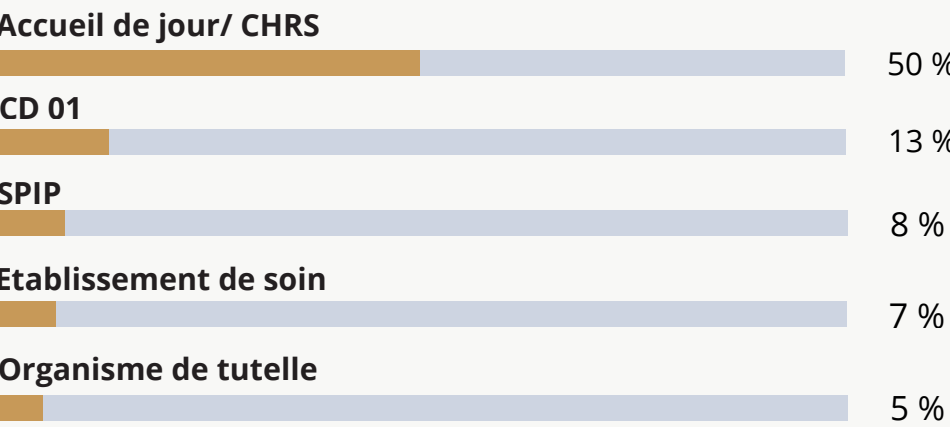


INSERTION
Dispositifs d'hébergement d'insertion/ logement accompagné (selon adaptation aux besoins et parcours résidentiels des ménages)

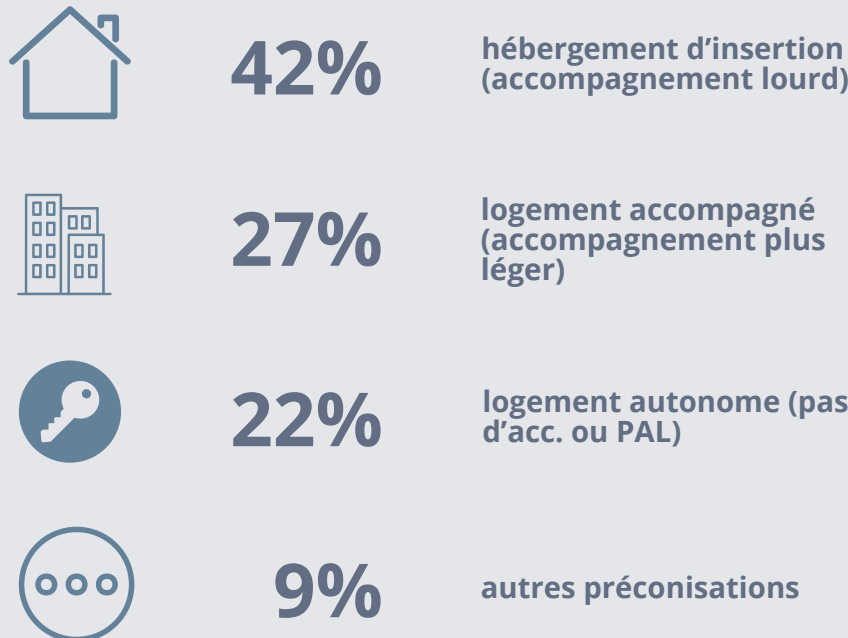
394 ménages
ont fait une demande d'insertion au SIAO par l'intermédiaire d'un travailleur social

537
personnes distinctes concernées

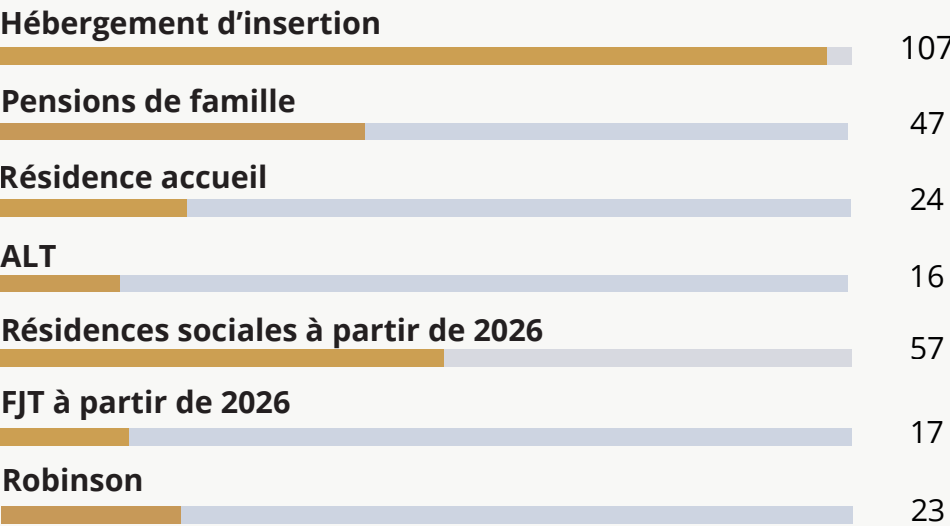
ÉTABLISSEMENTS PRESCRIPTEURS



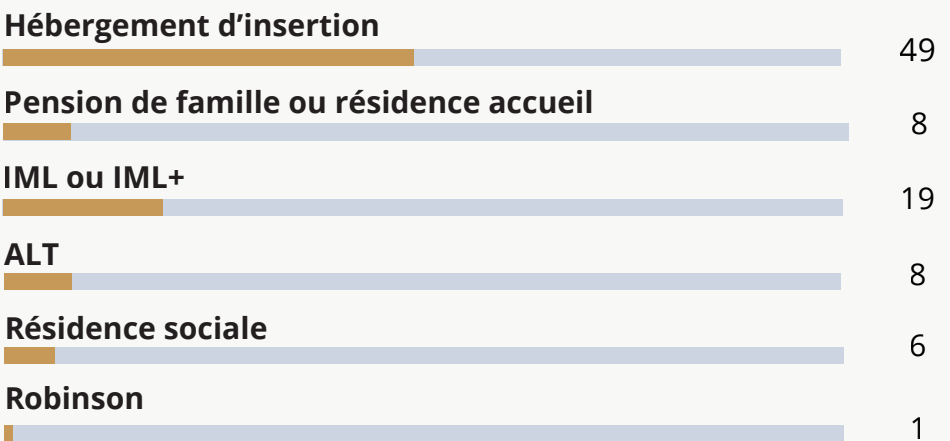
PRÉCONISATIONS PRINCIPALES DU SIAO



OFFRE À LA MAIN DU SIAO (HORS LOGEMENTS IML) - PLACES



MÉNAGES ADMIS (SUR LES DISPOSITIFS À LA MAIN DU SIAO)



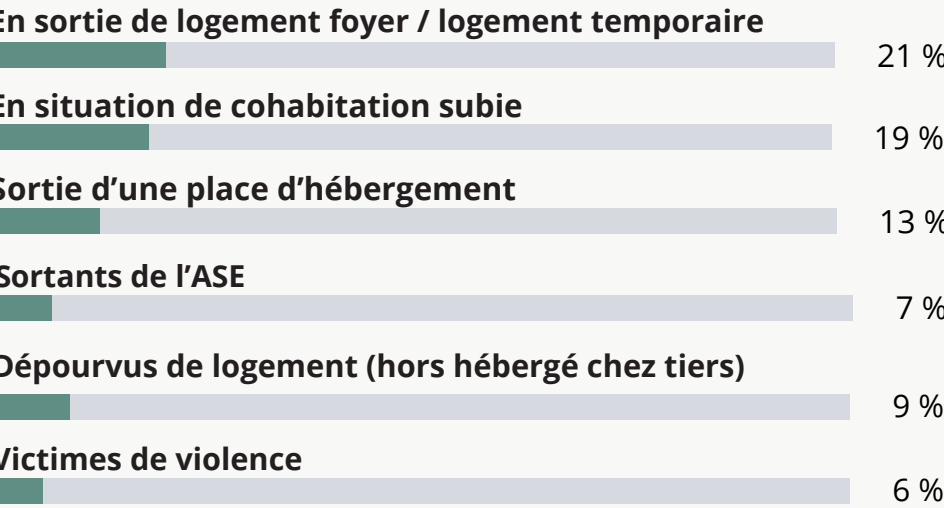
PUBLICS PRIORITAIRES (RPP)
Le vivier des publics labellisés prioritaires à l'accès au logement social, à fin 2025

340
ménages en attente (RPP)

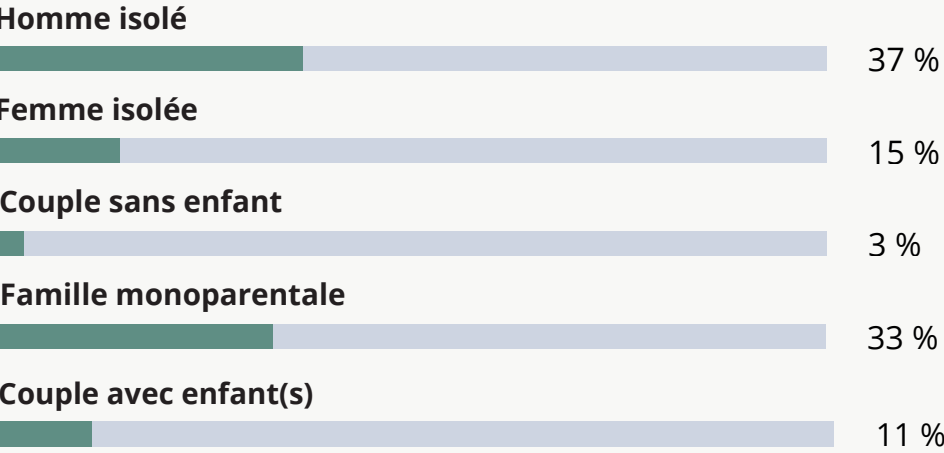
711
personnes distinctes concernées

5‰
au pro-rata de la population de l'EPCI

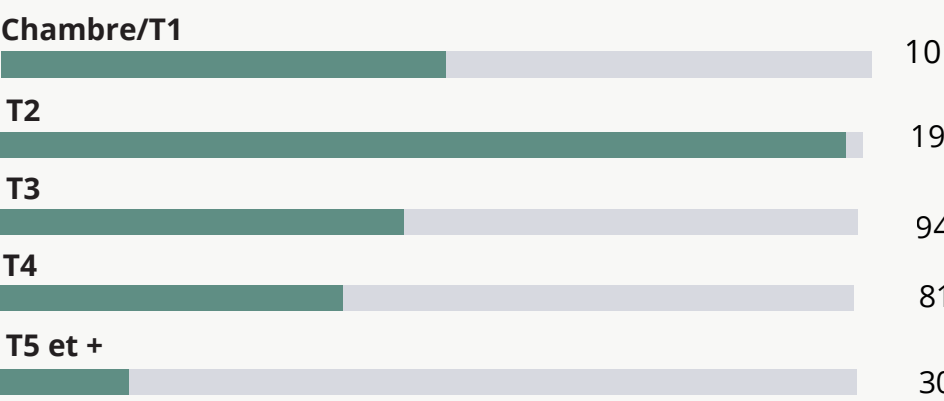
PRINCIPAUX MOTIFS DE PRIORISATION



TYPLOGIE DES MÉNAGES



TYPLOGIES DE LOGEMENT RECHERCHÉES (PLUSIEURS POSSIBLES POUR UN MÊME MÉNAGE)



Les communes privilégiées par ces ménages en attente sont Bourg-en-Bresse (275), suivie de loin par Saint-Denis-les-Bourg (14) et Péronnas (11).
Près de 90 % de ces ménages ont mentionné une adresse située dans l'EPCI, tandis que 3 % se trouvent dans la Plaine de l'Ain et 1 % en dehors du département de l'Ain.

ATTRIBUTIONS & DÉLAIS



244
attributions de logement renseignées sur Syplo

Une partie des relogements de publics prioritaires n'est pas comptabilisée, car les bailleurs peuvent labelliser a posteriori certains ménages.



8 mois
Délai moyen pour les ménages RPP



88 %
de ces attributions, le ménage avait indiqué une adresse dans l'EPCI
2 % Plaine de l'Ain, 2 % HBA, 2 % CC de la Dombes, 2 % Hors Ain



11 mois
Délai moyen pour tous les demandeurs confondus
Toutes les attributions de logements sociaux au sein de l'EPCI prises en compte.